DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

La formation dentaire continue

Révision adoptée par l'Assemblée générale de la FDI :
Août 2017, Madrid, Espagne

Version originale adoptée par l'Assemblée générale de la FDI :
Septembre 2004, New Delhi

CONTEXTE

La formation continue et le développement professionnel sont des obligations professionnelles pour les chirurgiens-dentistes et pour les associations dentaires, en raison des avancées de la science et de la recherche, de la nécessité d'intégrer les nouvelles connaissances pour mieux gérer la santé et les maladies bucco-dentaires, des évolutions technologiques et des innovations qui affectent l'odontologie, de la multiplication des interactions entre d'autres professions de santé, de l'amélioration de la compréhension de la relation bilatérale entre la santé bucco-dentaire et la santé générale, de la sécurité des patients, de la qualité de vie, des standards des soins, de l'odontologie factuelle, de l'émergence de nouveaux enjeux en santé publique, et des besoins, des exigences, et des attentes des patients individuels et de la population dans son ensemble.

PÉRIMÈTRE

La formation dentaire continue est une obligation professionnelle et éthique pour les chirurgiens-dentistes, les autres professionnels de la santé bucco-dentaire, et pour les Associations dentaires nationales. Il incombe aux professionnels dentaires d'apprendre en permanence par le biais de la formation. Chaque chirurgien-dentiste doit s'informer des nouveaux développements de l'odontologie et y contribuer, évaluer les nouvelles pistes de la recherche et les preuves scientifiques disponibles les plus solides, appliquer une pensée réflexive et critique aux méthodes qui lui permettent d'intégrer au mieux les nouvelles techniques à sa pratique, améliorer les soins fournis dans le respect des normes professionnelles en vigueur, et servir le public. Le développement professionnel continu améliore la sensibilisation du praticien aux soins adéquats et renforce son engagement vis-à-vis de la santé publique. La profession dentaire s'engage à mettre en place et à suivre des standards de formation de base et de formation professionnelle de haute qualité, factuels, et modernes, en vue de servir les patients et le public.

DÉFINITION

La formation dentaire continue concerne tant les omnipraticiens que les spécialistes. Elle constitue le moyen qui permet aux membres de la profession dentaire de maintenir, d'enrichir, et d'élargir leurs connaissances, leur expertise, et leur compétence, et d'acquérir les qualités personnelles et professionnelles requises tout au long de leur carrière. Elle vise aussi à développer une approche plus centrée sur le public

et sur le patient dans un souci de prévention des maladies bucco-dentaires, qui ne se limite pas au simple traitement des maladies existantes. Elle vise également à ce que l'odontologie intègre la nécessité de perfectionner les connaissances et les techniques acquises, et qu'elle prenne en compte, évalue de manière adéquate, et mette en œuvre les nouvelles avancées et la recherche scientifique.

Une formation dentaire continue et un développement professionnel bien planifiés aident le chirurgien-dentiste à reconnaître ses domaines d'intérêt et de compétence, ses limites, les opportunités de perfectionnement de ses compétences et capacités, et la nécessité d'adresser les patients aux spécialistes adéquats pour conseil et/ou traitement.

PRINCIPES

Au titre des principes de base de la formation dentaire continue, la profession dentaire doit répondre à l'évolution des besoins du public, comprendre et utiliser les meilleures pratiques disponibles en s'appuyant sur les nouvelles techniques et les nouvelles connaissances, et permettre aux praticiens de proposer leurs services en vue de prévenir et de traiter efficacement les maladies bucco-dentaires.

DÉCLARATION

La FDI sollicite les Associations dentaires nationales pour :

- Faire régulièrement le point sur l'engagement de la profession dentaire en matière de prévention des maladies, de fourniture de traitements appropriés des maladies bucco-dentaires, et de promotion de la santé bucco-dentaire publique.
- Défendre la disponibilité d'un système de formation structuré et permanent, qui s'inscrit dans un cadre éthique, pour l'ensemble des chirurgiens-dentistes.
- Suggérer la nature, le contenu, et le volume de formation dentaire continue que les chirurgiens-dentistes peuvent raisonnablement suivre dans leur région, en proposant notamment des modèles inédits et innovants de formation et de développement professionnel.
- Recommander que les formations proposées dans le cadre de la formation dentaire continue incluent des thèmes médicaux, afin que les praticiens en exercice puissent mettre à niveau leur compétence en la matière et améliorer leur compréhension de la relation bilatérale entre la santé bucco-dentaire et la santé générale.
- Aider les organismes réglementaires concernés à défendre les exigences de la formation dentaire continue.
- Recommander un système capable d'évaluer la qualité, le contenu, et la participation aux cursus de formation grâce à un audit effectué à intervalles réguliers.
- Soutenir l'élargissement du périmètre de pratique et du rôle des chirurgiens-dentistes en vue d'améliorer le bien-être de la communauté.
- Cette Déclaration doit être lue en relation avec la Déclaration de principe de la FDI intitulée « La formation dentaire de base » et les références y afférentes.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette Déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des contraintes socioéconomiques prévalentes.

MOTS-CLÉS

Formation continue en médecine dentaire, enseignement dentaire, système éducatif, normes pédagogiques, évaluation et adaptation des nouvelles technologies

RÉFÉRENCES

1. *A new definition for oral health*. FDI World Dental Federation. Vision 2020 Think Tank. 2016. (https://www.fdiworlddental.org/sites/default/files/media/images/oral_hea..., accessed on __ _____ 2017).
2. *Statement on the continuing medical education*. European Regional Organization. FDI World Dental Federation. 2015. (https://www.erodental.org/ddc/ddid816, accessed on __ _____ 2017).
3. *Istanbul Declaration*. FDI World Dental Federation. 2013. (https://www.fdiworlddental.org/resources/declarations/istanbul-declaration, accessed on __ _____ 2017).